

Rapport Article 29

Loi Energie Climat

30 juin **2024**

	Démarche générale	P. 4	
2	Moyens internes	P. 8	
57			
• 5	Démarche ESG	P. 10	
•	Stratégie d'engagement	P. 12	
	toka wan		
	Alignement taxonomie	P. 15	
	Stratégie d'alignement - accord de Paris	P. 16	
77	Stratégie d'alignement - biodiversité	P. 17	
	Intégration ESG	P. 18	and a second
			1900 (1900)
		性单	
		the second	A San Pro
	Minimal Land Company of the Company		
	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF		



UNEXO Gestion, société de gestion agréée par l'AMF et filiale de neuf Caisses Régionales de Crédit Agricole de l'Ouest, s'engage à présenter sa démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et à prendre en considération les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'exercice de son activité.

Notre société de gestion détient des fonds fermés destinés uniquement aux investisseurs professionnels.

La rédaction de ce rapport entre dans le cadre de l'article 29 de la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat. Il présente les modalités de prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que les moyens mis en œuvre afin de contribuer à la transition énergétique et écologique et un plan d'amélioration continue.

Les dispositions applicables à notre société de gestion au titre de l'année 2023 sont celles concernant les structures ayant un encours géré supérieur à 500 millions d'euros.

Notre politique ESG s'applique à tous les fonds gérés par UNEXO Gestion dans le respect des secteurs d'exclusion, des règles de lutte anti-corruption et de la politique de prévention des conflits d'intérêts du Groupe Crédit Agricole.

² https://www.unexo.fr/politique-de-prevention-et-de-gestion-des-conflits-dinterets/



¹https://www.unexo.fr/lutte-anti-corruption/

1. Démarche générale



Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG, notamment dans la stratégie d'investissement

Actionnaire minoritaire, nous nous engageons dans une démarche de progrès visant à accompagner nos sociétés en portefeuille vers la prise en compte de la RSE dans leur gouvernance et décisions opérationnelles.

UNEXO Gestion a formalisé cette démarche d'investissement responsable dans une charte décrivant la prise en compte des risques en matière de durabilité au travers de l'analyse de critères ESG dans l'ensemble du cycle d'investissement et de suivi des participations. Cette démarche ESG s'applique à l'ensemble des fonds gérés par UNEXO Gestion, soit un fonds de capital investissement dont une activité de capital innovation, un fonds de dette privée et un fonds mezzanine pour un encours total de 531 millions d'euros géré en 2023.

Le développement d'un nouveau fonds classé art.8 au regard du règlement SFDR est en cours de levée avec une stratégie ESG qui lui sera dédiée (phase d'étude accompagnée d'un outil de maturité ESG, de focus sectoriels et d'étude de la gestion des risques physiques et de transition).

Analyse ESG de nos investissements

Notre démarche se traduit d'une part, par la volonté de guider les entreprises de son portefeuille vers des modèles économiques durables, et d'autre part, à travers une stratégie ESG appliquée aux investissements.

Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans le processus de prise de décision en matière d'investissement et à toutes les étapes de la vie des participations d'UNEXO Gestion :

- Exclusions et politiques sectorielles
- Grille d'analyse ESG
- Clause ESG
- Revue ESG



En phase d'investissement

Les exclusions et politiques sectorielles du Groupe Crédit Agricole sont appliquées sous le contrôle du Responsable de la conformité et du contrôle interne.

Une **grille ESG** visant à évaluer le niveau de maturité et d'engagement de l'entreprise ciblée sur les principaux enjeux ESG est intégrée dans le processus d'instruction de chaque dossier d'investissement. En amont d'une opération, nos équipes d'investissement remplissent cette grille d'analyse ESG. Celle- ci couvre 30 questions qui permettent d'identifier tout risque ou opportunité environnemental, social ou de gouvernance.

À l'investissement

Une **clause ESG** est insérée dans le pacte d'actionnaires signé au moment de l'investissement, prévoyant des engagements de la société en termes de RSE, a minima la réponse à la revue annuelle ESG et la mise en place d'un plan d'actions RSE dans les deux ans suivant l'investissement.

Cette clause peut également contenir l'engagement du déploiement d'une feuille de route RSE précise voire l'atteinte de critères de performance RSE définis lorsque la maturité de la société peut correspondre à ce niveau d'exigence.

En phase de détention

Une **revue ESG** du portefeuille est conduite annuellement afin d'identifier les bonnes pratiques déjà en place et d'améliorer les pratiques RSE des portefeuilles en connaissant leur niveau de maturité.

A cet effet, un questionnaire quantitatif et qualitatif de Place, édité par France Invest, est adressé à chaque participation et peut être complété par un échange avec la participation, l'équipe ESG et l'équipe d'investissement. En cas de dégradation constatée, un plan d'actions peut être mis en place afin de limiter le potentiel impact négatif sur le rendement du fonds.

En 2023, 62% des sociétés interrogées ont répondu à la revue annuelle. Les porte-feuilles d'UNEXO Gestion sont composés majoritairement de PME et il peut encore être difficile de récolter certaines données extra-financières. C'est pourquoi la prise en compte, au niveau de la société de gestion, des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité doit encore être améliorée et formalisée avant de pouvoir être publiée.

UNEXO Gestion peut proposer à certaines participations de les accompagner afin de les faire progresser vers les meilleures pratiques RSE de leur secteur. Ces accompagnements peuvent prémunir des risques de durabilité et des potentielles principales incidences négatives auxquelles les sociétés peuvent être confrontées.

Ces accompagnements ponctuels ou périodiques sont réalisés par l'équipe ESG et l'équipe d'investissement auprès de certaines participations qui en ont fait la demande ou en cas de risques de durabilité identifiés. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- Définition de plan de progrès avec les dirigeants.
- Participation aux comités RSE ad hoc le cas échéant.
- **Groupes de travail** dédié à une thématiques ESG spécifique telle que la CSRD.
- Mise en relation des participations avec des prestataires ESG.
- Sensibilisation des participations via la réalisation de webinaire ou d'intervention au sein des instances de gouvernance.



Suivi ESG de nos participations

UNEXO Gestion conduit une revue annuelle à l'aide de l'envoi d'un questionnaire dédié à l'évaluation de la maturité ESG de ses participations.

Le suivi ESG permet de :

- Valoriser les données extra financières des entreprises et de présenter les aspects ESG à nos actionnaires;
- Impliquer nos parties prenantes et les sensibiliser à notre démarche;
- Valoriser les entreprises issues de notre portefeuille en recensant, partageant et promouvant les bonnes pratiques de celles-ci.

B. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

En tant que filiale à 100% de neuf Caisses Régionales du Groupe Crédit Agricole nous rendons compte de nos politiques et stratégie d'investissement (chartes d'investissement, règlement de fonds) à nos souscripteurs/actionnaires lors des Conseils d'Administration et des Comités Stratégiques (stratégie et feuille de route ESG de la société de gestion).

Un état des lieux de nos pratiques est également intégré dans le rapport annuel d'activité de la société de gestion mis à disposition de nos souscripteurs/actionnaires. C. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Aucun des fonds gérés par UNEXO Gestion n'est classé article 8 (promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales) ou article 9 (ayant pour objectif l'investissement durable ou une réduction des émissions de carbone). La classification retenue des portefeuilles gérés est celle de l'article 6 pour nos fonds historiques existants avant l'entrée en vigueur du Règlement SFDR. Il s'agit de fonds fermés destinés aux investisseurs professionnels.

Désormais, les nouveaux fonds lancés par notre société de gestion le seront au titre de la classification art.8 du Règlement SFDR.

D. Ahésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Adhésion de la SGP ou des FCPI à une Charte

UNEXO Gestion est signataire de la Charte Parité et de la Charte Investisseurs pour la Croissance de France Invest.

Dans le cadre de la Charte Investisseurs pour la Croissance, nos engagements sont notamment les suivants :

Enjeux économiques :

 Investir pour financer activement, en fonction de leur spécialisation, la création, la croissance et le développement à long terme des entreprises, et plus spécifiquement des PME non cotées;



- Agir en partenaire attentif et actif minoritaire d'entrepreneurs ou d'équipes pleinement responsables de la gestion de leur entreprise;
- Accompagner des projets de développement ambitieux par le lancement de nouvelles activités, la R&D et l'innovation, l'investissement industriel ou commercial, le développement international ou par la croissance externe.

Enjeu social:

• Soutenir les développements d'activités rentables qui permettent la création ou le maintien des emplois

Enjeux de bonne gouvernance :

- Veiller au respect des lois, conventions et règlements dans les entreprises qu'ils accompagnent;
- Agir pour la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent dans leur sphère de contrôle.

Dans le cadre de la Charte Parité, nous nous engageons à s'assurer que les offres d'emplois publiées sont non genrées et sans stéréotypes de genre conformément à la réglementation en vigueur.

Ces chartes nous engagent également à répondre aux études annuelles de France Invest sur les questions ESG et de parité dans le capital investissement ainsi qu'à faire évoluer nos pratiques en la matière d'ici à 2030 au sein de notre société ainsi qu'au sein de notre portefeuille.

Groupes de travail de la profession

Les équipes de gestion participent à des groupes de travail de Place en particulier au sein de France Invest, organisation professionnelle rassemblant plus de 440 sociétés de gestion françaises, afin de faire évoluer les pratiques de notre métier en lien avec la Finance Durable.

Label « France relance »





2. Moyens internes

Informations relatives aux moyens internes.

A. Description des ressources financières, humaines et techniques de l'entité

Moyens humains : une équipe ESG dédiée, un comité ESG trimestriel et un groupe de travail ESG

Le temps alloué à l'ESG (stratégie, analyse, suivi) correspond à 0,5 ETP au 31/12/2023. L'équipe dédiée à l'ESG est constituée d'une Responsable ESG et communication, épaulée par une chargée de communication soit 3,5% des effectifs d'UNEXO au 31/12/2023. Le temps alloué au Comité ESG et au groupe de travail ESG par leurs membres est de 17 jours au 31/12/2023.

La Responsable ESG est rattachée directement au Directeur Général d'UNEXO Gestion.

Le Comité ESG a pour mission, depuis 2023, de revoir et d'améliorer de façon continue la stratégie et la politique ESG d'UNEXO Gestion. Composé de 7 membres, principaux décisionnaires de la société de gestion : le Directeur général, le Directeur exécutif, les Directeurs de participations responsables

des bureaux, la Directrice administrative et financière, le Responsable du contrôle interne et de la conformité et la Responsable ESG). Il se réunit trimestriellement.

Un groupe de travail ESG composé de collaborateurs volontaires a été mis en place afin de réfléchir à des problématiques opérationnelles tels qu'une meilleure intégration de l'ESG en phase d'étude et de suivi ainsi que le plan d'actions pour réduire notre empreinte carbone.

Moyens financiers et techniques

UNEXO Gestion s'appuie pour réaliser sa campagne annuelle de reporting ESG sur une plateforme de reporting édité par un cabinet spécialisé dans l'analyse de données ESG. Un accompagnement a également été réalisé pour sensibiliser le Comité ESG aux enjeux réglementaires ESG en particulier ceux de la loi Energie Climat ainsi que celui d'un expert pour la réalisation du calcul de l'empreinte carbone.





B. Actions menées pour renforcer les capacités ESG de l'entité

Création d'un Comité ESG

Au cours de l'année 2023, des sessions de sensibilisation réalisées par la Responsable ESG ou de formation par des experts externes ont été menées sur les sujets suivants auprès des membres du Comité ESG :

- Analyse comparative des prestataires de logiciels ESG et climat
- Enjeux réglementaires de la Finance Durable
- Actionnaire minoritaire : stratégie Climat et Biodiversité

· • Formation de l'équipe de gestion

Nous veillons à former nos collaborateurs aux évolutions réglementaires, à les sensibiliser aux pratiques de marché et à développer une culture générale RSE. Un nouveau cycle de formation a été lancé à partir de septembre 2023 sur le thème de l'acculturation à la RSE et du numérique responsable.

Au cours de l'année 2023, un accompagnement externe a été réalisée sur la Loi Energie Climat.

Le plan de formation 2024 intégrera la certification AMF Finance Durable ainsi qu'un séminaire dédié à l'ESG à destination des équipes d'investissement dispensé par la Responsable ESG ainsi que deux intervenants externes sur le conseil RSE des participations et la préservation de la Biodiversité.



3. Démarche ESG



Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

A. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité

Conseil d'Administration et Comité Stratégique

Les membres du Conseil d'Administration d'UNEXO Gestion sont les directeurs généraux, directeurs généraux adjoints ou présidents des neuf Caisses Régionales du Crédit Agricole implantés dans le Grand Ouest. Depuis 2022, le Projet Sociétal⁶ du Groupe Crédit Agricole est déployé au sein de l'ensemble des Caisses Régionales autour de 3 piliers et 10 engagements. Face aux grands défis environnementaux, sociétaux et agricoles, le Groupe Crédit Agricole s'engage à accompagner dans les transitions tous ses clients, au cœur de leur vie quotidienne, au cœur de l'économie réelle des territoires.

Ce Projet Sociétal a été co-construit avec les directeurs généraux, directeurs généraux adjoints ou présidents de Caisses Régionales qui sont à même de prendre des décisions en termes d'ESG lors des Conseil d'Administration et/ou des Comités Stratégiques d'UNEXO Gestion. L'Université du Groupe Crédit Agricole a développé un univers de formation spécifique à la Responsabilité Sociétale des Entreprises et dédié à ces fonctions de direction générale.

Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole

⁶ https://www.credit-agricole.com/notre-groupe/le-projet-societal-du-groupe-credit-agricole



Avec 3 PRIORITÉS





Et 10 ENGAGEMENTS COLLECTIFS

— 10 —





Le comité ESG

Le comité ESG est chargé de définir et piloter la stratégie et la politique ESG d'UNEXO Gestion (Cf. « Moyens humains » ci-dessus). La Responsable ESG siège au Comité ESG et bénéficie de sept ans d'expérience professionnelle en RSE/ESG.

B. Intégration dans les politiques de rémunération des informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité - Politique de rémunération - Art.5 SFDR

La politique de rémunération d'UNEXO Gestion n'intègre pas à date de critères de durabilité.

Nous envisageons d'ajouter un volet rémunération à la politique de durabilité publiée sur le site internet dans le cadre de SFDR afin d'être en conformité avec les exigences de l'article 5 au cours de l'année 2024.

C. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'administration

Non applicable - UNEXO Gestion ne dispose pas de règlement interne de son Conseil d'Administration.

D. Loi Rixain

Dans le cadre de la signature de la Charte Parité de France Invest, UNEXO Gestion s'engage à répondre aux études annuelles de France Invest sur les questions de parité dans le capital investissement ainsi qu'à faire évoluer nos pratiques en la matière d'ici à 2030 au sein de notre société ainsi qu'au sein de notre portefeuille.

Notre Comité ESG intégrera au cours de l'année 2024 à l'ordre du jour le sujet de loi Rixain exigeant un objectif de représentation équilibrée de chaque sexe parmi ceux qui prennent les décisions d'investissement afin d'établir un plan d'actions mettant en œuvre nos meilleurs efforts pour y parvenir.



4. Stratégie d'engagement

Informations relatives à la stratégie d'engagement auprès des émetteurs (participations)



Notre stratégie ESG, d'investisseur minoritaire, est fondée sur l'engagement et le dialogue actionnarial pour favoriser la mise en place ou l'accélération d'une démarche RSE.

UNEXO Gestion peut demander, si les conditions de l'investissement le permettent, un siège dans les instances de gouvernance des sociétés et participe alors aux réunions des organes de gouvernance en plus des assemblées générales d'actionnaires.

De plus, l'intégration d'une clause dédiée à l'ESG est systématique dans les pactes d'actionnaires précisant les engagements attendus qui sont a minima la réponse à la revue annuelle et la mise en place d'une politique RSE dans les deux ans suivant l'investissement. Cette clause peut également contenir l'engagement du déploiement d'une feuille

de route RSE précise voire l'atteinte de critères de performance RSE définis lorsque la maturité de la société peut correspondre à ce niveau d'exigence.

UNEXO Gestion, en tant qu'actionnaire minoritaire, met tout en œuvre afin de favoriser le dialogue et l'engagement de ses participations sur les sujets RSE.

La démarche d'engagement d'UNEXO Gestion peut être conduite par l'équipe d'investissement ou la Responsable ESG à l'occasion d'échanges formels avec les dirigeants ou lors des Comités Stratégiques ou de Suivi lors desquels des thèmes ESG sont à l'ordre du jour. UNEXO Gestion peut également demander que la RSE soit mise à l'ordre du jour d'un comité.









B. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre (part des entreprises avec laquelle l'entité a initié le dialogue, thématiques couvertes, actions de suivi)

UNEXO Gestion a engagé un dialogue avec 65 sociétés en 2023 sur la base des données 2022 dans le cadre de sa campagne de reporting annuel ESG représentant 243 millions d'euros investis à la date de lancement de cette revue annuelle.

Les thématiques couvertes sont celles intégrées dans le questionnaire de Place édité par France Invest : politique RSE, incidents ESG, exigences réglementaires, politique et gestion environnementale, empreinte carbone, stratégie climat, gestion de l'eau et des déchets, biodiversité, diversité et inclusion, égalité salariale, engagement des salariés, développement des compétences, partage de la valeur, santé et sécurité, gouvernance, cybersécurité et achats responsables.

La synthèse de cette revue annuelle est rendue accessible aux administrateurs d'UNEXO Gestion et peut faire l'objet d'un point spécifique lors d'un Conseil d'Administration.

A titre d'exemple, le reporting réalisé en 2022 auprès des participations a fait ressortir une progression significative :

- de la réalisation de bilans carbone : 38% des participations ont évalué leur empreinte carbone contre 28% en 2021;
- de la mise en place de mécanismes de partage de la valeur ajoutée au-delà des obligations légales 69% contre 48% en 2021.

Bilan de la politique de vote

Notre Comité ESG intégrera au cours de l'année 2024 à l'ordre du jour cette thématique afin de statuer sur la rédaction et la publication d'une politique d'engagement actionnarial au niveau d'UNEXO Gestion ainsi que d'un bilan de cette politique de vote

A noter toutefois que les sujets ESG ne sont, dans la grande majorité des cas, pas soumis aux votes des instances de gouvernance et ne sont présentés qu'à titre informatif.

Coopération avec les autres actionnaires

UNEXO Gestion travaille le plus souvent possible de manière concertée avec les autres actionnaires des participations pour favoriser l'amélioration de la performance extra-financière de l'entreprise. A cet effet, elle peut siéger dans des Comités RSE ad hoc ou intervenir lors de réunions dédiées à la RSE conjointement avec d'autres actionnaires.

C. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Les restrictions d'investissement d'UNEXO Gestion sont celles précisées dans les politiques d'exclusion sectorielles du Groupe Crédit Agricole.



5. Alignement taxonomie

Alignement avec la taxonomie et part des énergies fossiles



En 2023, le niveau d'informations remontées par les entreprises du portefeuille n'a pas permis à UNEXO Gestion d'évaluer la part des encours éligibles et alignés avec la Taxonomie européenne. Nous constatons que peu d'entreprises interrogées lors de la revue annuelle sont soumises à l'obligation de publier une déclaration de performance extra-financière intégrant une analyse de leur éligibilité de leur activité à la taxonomie ou ne nous ont pas communiqué cette information. Au 31 décembre 2023, 24% de notre portefeuille (hors dette privée et dette mezzanine) est concernée par l'obligation de publication d'une DPEF.

En 2024, UNEXO Gestion adoptera une approche « best effort » pour conduire cette évaluation de l'éligibilité puis de l'aligne-

ment des participations à la taxonomie européenne en fonction de la mise à disposition de ces informations par les entreprises.

B. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du règlement SFDR

La part des encours dans des entreprises directement et indirectement exposées à l'exploration, à l'extraction, au négoce, au transport et au stockage de combustibles fossiles est de 0% au 31/12/2023. Le pourcentage d'actifs investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles est de 0% au 31/12/2023.





6. Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

Le calcul de l'empreinte carbone d'UNEXO Gestion sur les scopes 1, 2 et 3 (hors émissions financées) a été réalisée avec l'aide d'un prestataire (restitution à l'ensemble des collaborateurs fin juin 2023).

La modélisation de l'empreinte carbone des émissions financées a été réalisée dans le cadre de la revue annuelle ESG 2023. A date, la majorité des données sont estimées car non disponible au niveau des participations. La priorité d'UNEXO Gestion est donc d'encourager l'ensemble de ses participations à réaliser le calcul de leur empreinte carbone puis une trajectoire de décarbonation. A cet effet, deux types de mesures ont été déployées : la demande systématique de la réalisation ou non d'un bilan carbone lors de la revue annuelle et la sensibilisation via l'invitation à un webinaire réalisé par le Groupe sur cette thématique.

Suite à la campagne ESG 2023, le constat suivant a été fait au 31/12/2022 ;

- 38 % des participations ont évalué leur empreinte carbone contre 28% en 2021 ;
- 48% des participations répondantes à la campagne ESG 2022 déclarent avoir en place mis en place une politique de réduction de leur empreinte carbone et 14% déclarent cette action comme à venir.

En phase d'investissement, les sociétés cibles des secteurs les plus émissifs sont interrogées à ce sujet et l'information figure dans la note d'investissement présentée aux Comités.

Au cours de l'année 2023, notre société de gestion n'a pas statué sur la mise en œuvre d'une stratégie d'alignement à l'Accord de Paris. Néanmoins, nous prévoyons de poursuivre nos réflexions en réalisant une nouvelle mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles en 2024 sur l'exercice 2023 et en étudiant les différentes méthodologies externes de décarbonation des portefeuilles développées sur le marché et qui pourraient être adaptées à une position d'actionnaire minoritaire. Nous réaliserons également en 2024 un état des lieux plus précis des participations ayant réalisé le calcul de leur empreinte carbone ainsi qu'une trajectoire bas carbone certifiée SBTI.



7. Stratégie d'alignement biodiversité

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité



La Convention sur la diversité biologique (CDB) adoptée le 5 juin 1992 par les Nations Unies est un traité international juridiquement contraignant qui a trois principaux objectifs:

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de la diversité biologique et
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

La conservation de la diversité biologique est une préoccupation commune de l'humanité. La Convention sur la diversité biologique vise tous les niveaux de la diversité biologique : les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques.

Consciente de l'importance de ces enjeux, UNEXO Gestion souhaite définir un positionnement en accord avec la Convention sur la Diversité Biologique en évaluant la matérialité des dépendances et impacts des investissements et des portefeuilles exercés sur la Biodiversité. UNEXO Gestion interroge via sa campagne de reporting ESG ses participations au sujet de la biodiversité en abordant le sujet de l'exposition de certains sites de la société qui pourraient être situés dans ou à proximité de zones sensibles et si une évaluation de ses dépendances en matière de biodiversité a été réalisée. La plupart des PME interrogées n'adressent pas encore ou très peu le sujet de la biodiversité et il est difficile à date d'exploiter les données de la revue annuelle sur cette thématique.

B. Appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

En 2024, UNEXO Gestion va étudier la ou les méthodologies proposées aujourd'hui afin d'évaluer leur pertinence au regard de ses portefeuilles composés de PME et ETI régionales.

Au cours de l'année 2024 et 2025, notre équipe ESG étudiera la ou les méthodologies proposées afin d'évaluer les impacts et la dépendance des portefeuilles d'UNEXO Gestion composés de PME et ETI régionales.





8. Intégration ESG

Intégration de l'ESG dans la gestion des risques

Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans le processus de prise de décision en matière d'investissement et à toutes les étapes de la vie des participations d'UNEXO Gestion (cf. Démarche générale de l'entité) :

- Exclusions et politiques sectorielles
- Grille d'analyse ESG
- Clause ESG
- Revue ESG

Au cours de l'année 2024 et 2025, nous développerons un un outil de scoring de la maturité ESG pour les nouveaux fonds Art.8. En effet, leComité ESG d'UNEXO Gestion a validé le développement d'un outil méthodologique interne, adapté aux PME et ETI, qui permettra de réaliser un diagnostic de maturité ESG et de proposer une feuille de route de progrès. Une revue critique de cet outil sera réalisée par un organisme tiers indépendant.

Nous étudierons également l'intégration des risques de durabilité dans le dispositif de gestion des risques et contrôle interne en lien avec le calendrier de déploiement de la politique de gestion des risques physiques et de transition du Groupe Crédit Agricole, intégrant l'étude des méthodologies pertinentes pour mesurer de manière quantitative et qualitative l'impact des risques de durabilité sur la valorisation des participations.





